

Ressuscités !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteln & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 17 janvier 1914 : Le Livre de la Chaumière (Alfred Milloud). — Ressuscités ! — A propos du 24 janvier 1798 (L. Moignon) (A suivre). — La réussite au tzergetzet. — Réponse au problème. — L'orateur malgré lui (C. R.)

LE LIVRE DE LA CHAUMIÈRE

Le Livre de la Chaumière, ainsi est intitulé le récent ouvrage de M. Alfred Milloud ! Livre curieux, d'esprit à la fois oriental et vaudois, et débordant de pensées, tellement qu'elles s'emmêlent parfois un peu dans le cerveau du lecteur. On devine que l'auteur écrit non pour le gros public, mais pour lui-même et qu'il ne se soucie des succès de librairie. Heureux poète, heureux croyant, chantant la foi, l'amour, la joie de vivre ! Et quelle grâce dans le style ! On lira et relira avec ravissement le récit que fait au gouverneur d'Aigle, du temps de LL. EE. de Berne, ce meige d'Anzeindaz, jeté en prison pour un prétendu sacrilège qui était un acte de piété. D'un autre tour, mais d'une même sereine philosophie, les *lieder* et le *Journal de Louise*, journal d'une jeune femme tendre et pure, que terminent ces préceptes : « Ne nous habituons jamais à vivre. Que chaque seconde nous soit un émerveillement. Voici le secret de créer la jeunesse en soi : considérer les plus vieilles choses comme si on ne les avait jamais vues, constamment renaître à l'admiration. »

Chose rare en ce pays-ci, le sage qui a écrit le Livre de la Chaumière ne fait la morale à personne : c'est un sage aimable, un vrai sage. Aussi pour le Conteur vaudois, qui n'a jamais beaucoup aimé les sermonneurs, est-ce un double plaisir que de signaler l'apparition de ces pages ornées ci et là de vignettes de l'excellent peintre Frédéric Rouge.

Voici au reste un extrait du récit du Meige d'Anzeindaz. Mieux que tout ce que nous pourrions dire, il donnera une idée du charme de ce livre. Dans sa cellule, le bon meige conte au puissant gouverneur un épisode de sa jeunesse, la première sortie qu'il fit avec son père. Les lettres romandes ne comptent pas beaucoup de morceaux d'une poésie aussi prenante. V. F.

...Où je suis né ? Au village, comme tout le monde. J'ai eu deux frères, qui étaient avant moi. Ils étaient plus remuants et plus fiers, ils avaient plus de voix et de gestes. Mon père me prenait pour ainsi dire en pitié et ma mère me protégeait.

Tenez, je me souviens maintenant que je vous parle, Monsieur le Gouverneur, qu'un jour le père, ayant mis ses souliers à gros clous et ses guêtres de peau, dit à la mère : « Femme, coupez un morceau de lard dans la soupe du petit, il vient avec moi ». Je mangeai à peine, non pas à cause de l'œil sévère du père — il a tant travaillé pour nous habiller et nous nourrir, en été, en hiver, par les rochers, dans la neige — mais j'avais comme un coup au cœur, ma tête tout-à-coup bourdonnait de pensées vagues, le monde m'était devenu subitement un vrai monde, beau, étrange, immense ; et ma mère qui repose depuis si longtemps au cime-

Le Livre de la Chaumière, par Alfred Milloud. Illustrations de Frédéric Rouge. Genève, A. Jullien, éditeur.

tière, était à genoux devant moi pour lacer mes souliers, encore propres et luisants, et ferrés à neuf depuis la dernière foire d'automne, car les deux frères et moi, nous allions pieds nus, tête nue, tout le temps. Oui ! Et je m'amusais avec les tresses pures de ma mère sur la nuque. Elle nous regarda du seuil de la cuisine, aller longtemps ; le père ne se retournait pas, moi souvent.

Voici que nous descendîmes dans un creux de ruisseau, et quand nous ressortîmes, le pays avait tourné, je ne vis plus ni le chalet, ni la mère, plus rien. J'aurais pleuré, mais le père me prit par la main. Bientôt, le soleil sortit aussi au-dessus des sapins, vers neuf heures ; nous n'allâmes plus dans l'ombre des collines, ni les pieds dans la rosée des prés, je commençai à sauter, à regarder autour de moi.

A midi, il faisait chaud, nous arrivâmes à des plaques de rochers toutes rouges, qui sortaient de l'herbe. Le père me dit : « Vois-tu des bêtes qui se chauffent là ? Ce sont des vipères, tu vas voir, je veux les tuer avec mon bâton ». Elles se sauvaient déjà en sifflant ; il en atteignit encore deux ou trois. Voyez-vous, j'éprouvai alors mon premier sentiment d'horreur. Contre la bête ? Non, contre la mort. Nous qui n'avons pas donné la vie à ce monde étrange, pourquoi la lui prenons-nous ? Je ne savais rien alors, je ne sais pas beaucoup plus aujourd'hui.

Je me retournais toujours, comme pour voir si ces bêtes revivraient. Le père, qui me tenait de nouveau par la main, me dit : « Petit, il y a de l'eau, mangeons un morceau ». Et nous nous assîmes, nous deux, un petit monde, dans une ombre fraîche et noire, avec le grand monde devant nous.

Cette heure m'inonde d'allégresse en ce moment où je vous parle, puissant Gouverneur.

J'avais onze ans, un père pour me garder, une mère pour m'aimer, un morceau de gâteau de noix dans une poche du sac, exprès pour moi ; et toute la création — le ciel, d'abord, penché sur moi comme mon père quand je m'endormais dans ma couchette, et bleu aussi loin que mes yeux pouvaient aller ; puis les arbres qui me saluaient de toute part, à cause d'une petite brise qui s'était levée ; et les cloches des vaches que j'entendais d'un côté et d'un autre, en les comparant avec les nôtres ; et les chalets que je voyais fumer dans cette paix de midi ; et tout me disait : tu es un des nôtres. Entends-tu ? Ecoute.

Je me souviens que le soir, j'escaladai tout seul les barrières ; on les appelle aussi délézes, clédars, passoirs, c'est comme son sceau que l'homme met sur les pâturages jusqu'au bord des glaciers ; quand vous voyez le sceau, vous pensez au maître du sceau. Je passais les grands ruisseaux de pierre en pierre, les petits en cherchant mon élan de loin, et cette vie dura jusqu'au moment où les premières étoiles parurent et où mon père ne me permit plus.

Nous bûmes du lait dans deux ou trois chalets ; dans un, je vis pour la première fois un chien ; nous nous regardâmes les deux un mo-

ment sans rien dire ; il bougeait la queue, je le nais les mains derrière le dos ; il vint me lécher, nous fîmes des jeux, nous nous séparâmes tout tristes, et derrière mon père qui faisait de grandes enjambées, à cause du soir, je me retournais plus d'une fois pour crier : Adieu, mon chien. Les pâtres disaient : il ne cause pas beaucoup, le petit ; est-il malade ? Menez-le voir chez le meige.

Un meige, Monsieur le Gouverneur, c'est un homme qui a sa foi dans les herbes et dans les prières, pour guérir les gens et les bêtes. J'ai entendu plusieurs fois qu'à la plaine ils ont les médecins qui ont foi dans les herbes, et les pasteurs qui ont foi dans les prières ; ils font bien. Dieu vous garde en santé, Monsieur le Gouverneur, je vous le souhaite. Si vous me faites languir dans cette prison, je ne vous en veux pas quand même, vous ne savez pas ce que c'est.

Comme je vous le disais, nous rentrâmes tout enuités ; avec un ciel plein d'étoiles bleues ; bien loin, on entendait une, deux, trois clochettes, j'étais bien fatigué, la tête me chantait ; ma mère m'embrassa maintes fois, me porta au lit tout endormi, pria quand même, je le sais, à genoux devant ma couchette, et m'embrassa encore...

Alfred MILLIoud.

RESSUSCITÉS !

M.-X., propriétaire, a un appartement à louer. Une dame vient le voir :

La dame. — Monsieur, je voudrais avoir un de vos appartements, que je connais, celui du troisième.

Le propriétaire. — Très volontiers, madame, mais permettez-moi de vous adresser, avant tout, une question.

La dame. — Ne vous gênez pas, monsieur, je vous prie.

Le propriétaire. — Vous n'avez pas de chats ? pas de chiens ? pas de singes ? pas de perroquets ?

La dame. — Je hais toutes ces bêtes-là, monsieur.

Le propriétaire. — Fort bien, madame (Une petite pause.) Avez-vous des enfants, madame ?

La dame, d'un ton attendri. — Trois, monsieur. Ils sont au cimetière.

Le propriétaire, à voix basse. — Pauvre dame ! (Haut.) Si vous voulez vous donner la peine de me suivre, je vais vous faire voir le logement du troisième.

La dame, après examen. — Je vous l'ai déjà dit : cela me convient, monsieur. Quel est le prix ?

Le propriétaire. — Huit cents francs, madame.

La dame. — Va pour huit cents francs, monsieur.

Le propriétaire. — Si vous voulez, nous ferons un bail. Au fait, tenez, ce bail, le voici tout rédigé. — Voulez-vous le signer, madame ?

La dame. — Volontiers. (Elle signe.) Allons,

voilà qui est fini. (*En riant.*) Maintenant, je vais chercher mes enfants.

Le propriétaire. — Comment! vos enfants? je les croyais au cimetière.

La dame. — Certainement. Je viens de les envoyer tout à l'heure promener à Montoie avec leur bonne.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

Quatrième article.

Il est donc bien entendu que le 24 janvier est le jour anniversaire de la proclamation de la *République lémanique*, l'œuvre à Lausanne du Comité de Réunion sur l'instigation de Frédéric-César de la Harpe, qui avait, avec Perdonnet, rédigé et envoyé des instructions. Ce jour-là, l'Assemblée provisoire arrêtait aussi les termes d'une proclamation écrite, mais ce n'est pas encore celle de l'indépendance; le mot ne s'y trouve pas (on parlait alors de régénération, d'émancipation); on cherche vainement des mots précis indiquant les mesures prises pour se soustraire du coup à la domination bernoise. C'est un texte prudent, qui reflète admirablement l'état d'âme fait d'indécision, et de finesse aussi, du bon Vaudois. Jamais les puissants seigneurs de Berne n'avaient eu à se plaindre d'une violence de tempérament de leurs fidèles sujets et si le pasteur Martin, par exemple, s'était laissé aller à quelque vivacité de langage, lui-même, le tout premier, ne prêchait-il pas, à son retour à Mézières, le respect dû à LL. EE. Si les Français n'avaient pas eu l'idée de venir voir un peu du côté de notre frontière ce que nous faisons, aurions-nous de notre propre chef tenté la révolution et les patriotes du Comité de Réunion se seraient-ils sentis assez forts pour aller immédiatement de l'avant sans plus se soucier de l'Hôtel-de-Ville, timoré?

Il n'est pas inutile de relire les termes de la proclamation du 24 janvier.

C'est avec raison, sans doute, que le drapeau vert est arboré chaque année, dans la matinée historique, à l'une des fenêtres de la maison Morin, qui était alors la maison Renoud, mais suivant le titre de cette proclamation, elle émane « des députés d'un grand nombre de villes et communes du Pays de Vaud, réunis en comité de conférence », sous les auspices du comité magistral de Lausanne.

« Un grand nombre de villes et de communes ». Donc, il n'y avait pas unanimité. Au surplus, quelques années plus tard, pas mal de Vaudois voudront retourner à Berne et y retourneront même, tandis que d'autres, mécontents, — il y en a sous tous les régimes — voudront se faire Français. Pour le quart d'heure, voyons cet appel à l'« Union et à la concorde » que lance, en guise de bienvenue, le « comité de conférences » ou « comité central des villes » qui va se transformer en « Représentation provisoire du Pays de Vaud ». Cette expression n'est pas unique; on dira plus tard « Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud ». C'est le titre des registres de procès-verbaux.

C'est dans le registre des proclamations et décrets de l'Assemblée provisoire que nous trouvons ce document (Verdeil le reproduit, tome III, p. 248).

Le procès-verbal ne dit absolument rien de l'événement qui s'est produit le 24 janvier. Nulle part, il n'est question de la République lémanique (ce terme est dû à F.-C. de la Harpe et Perdonnet). La seule allusion faite aux initiatives du comité de Réunion indique que celui-ci semble trop pressé et que, à sa demande d'agir de concert avec lui, adressée à l'assemblée provisoire, celle-ci convient que chacun gardera la responsabilité de ses actes.

Le *Bulletin officiel* de l'Assemblée provisoire, n° 1, paraît le 1^{er} février, mais commence par

le compte rendu de la séance du 24 janvier. Il y eut deux séances ce jour-là; le Bulletin condense en quinze lignes ce qui s'y passa, et encore ne nomme-t-il pas une fois l'Assemblée :

« Aucun jour n'offrit un plus grand intérêt. Un cri s'est fait entendre, et le Vaudois s'est enfin réveillé.

» La grande Nation seconde son élan. Le brave général Ménard vole et l'armée qui conquiert l'Italie, oppose son rempart aux ennemis de notre liberté; c'est sous de tels auspices que nos arbres de liberté se plantent, que nos cœurs se confondent, que la cocarde paraît et que l'étendard flotte. Peuple vaudois, que tu es heureux; tes pas sont assurés. Un peuple ami, un peuple généreux; un peuple qui naguère épouvantait la terre, veille sur tes destins; restes-en digne et assure enfin ton bonheur par tes vertus et par ta fermeté ».

La pièce suivante est tirée, comme nous l'avons dit, du « Recueil des registres et décrets » de l'Assemblée provisoire :

Proclamation des députés d'un grand nombre de villes et communes du Pays de Vaud réunis en comité de conférence à Lausanne. Du 24 janvier 1798.

Union et concorde.

« Les députés de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud réunis jusqu'à ce jour à Lausanne en comité de conférence, considérant la nature et l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimement qu'ils devaient nécessairement se constituer en Représentation provisoire du Pays de Vaud.

» Ils déclarent en même temps que leur but unique en faisant cette démarche est d'employer toute l'autorité et tous les moyens qui leur seront confiés par leurs commettants à faire respecter la Religion, les Loix, les Magistrats, les autorités constituées et toutes les propriétés tant particulières que communales, à quelques personnes qu'elles appartiennent et sous quelque dénomination que ce soit.

» Ils déclarent qu'ils vont sans délai s'occuper de la convocation d'une représentation régulière, qui sera composée de députés nommés selon les principes de l'Egalité et de la Liberté, par le peuple de toutes les communes du Pays, laquelle avisera aux moyens d'établir un gouvernement et une réforme satisfaisante.

» Ils profitent de cette occasion pour aviser leurs concitoyens que chacun d'eux est prêt à remettre ses pouvoirs à celui qu'il jugerait à propos de lui substituer.

» Ils invitent tous leurs concitoyens à l'Union, à la Concorde.

» Ils invitent toutes les communautés qui n'ont point encore de délégués parmi eux à se réunir plusieurs ensemble pour confier leur procuration à quelque personne de confiance qui puisse se rendre dans leur assemblée et les représenter avec le moins de frais et de dépenses possibles.

» Enfin ils déclarent solennellement qu'ils regarderont comme indignes du nom de citoyen et comme incapables d'être admis à l'Union fraternelle qu'ils veulent former quiconque porterait atteinte à la religion, aux loix, aux autorités constituées et aux propriétés.

« Donnée à Lausanne le 24 janvier 1798 dans l'assemblée générale et provisoire du Pays de Vaud pour être lu dans toutes les communes convoquées à cet effet et affiché aux lieux accoutumés.

(Signé) « *Secrétairerie du Pays de Vaud.* »

Le 26 janvier le comité magistral de surveillance adresse la proclamation ci-dessus aux communes en les priant de la lire et de s'y conformer.

Le 25 janvier la proclamation est envoyée

aux « Citoyens et amis » : « Ce sera d'elle (l'assemblée provisoire) que procéderont d'ors en avant (sic) les ordonnances supérieures ».

« Vous aurez soin aussi, chers citoyens, de faire signifier à tous les pasteurs du Baillage un mandat signé du greffe Baillival et scellé du Lieutenant Baillival pour les avertir et sommer de retrancher dès dimanche prochain, de toutes leurs prières, celles adressées pour LL. EE. Nos SS. SS. et de remplacer cette phrase par celle-ci : « Nous te prions en particulier pour notre chère Patrie et pour ceux qui la régissent, la défendent et la protègent. »

(A suivre).

L. MOGEON.

« LA SAUCISSE AO TZERGOTZET »

UN de nos lecteurs nous a demandé, il y a quelque temps :

« Pouvez-vous me dire ce que l'on appelle la « Saucisse au tzergetzet ? » Est-ce la saucisse à rôtir, avec des châtaignes, ou la saucisse aux choux, avec du poireau ? »

Immédiatement, nous nous sommes adressés à deux de nos collaborateurs patoisants. Voici leurs réponses. Comme on le verra, elles laissent la question intacte. La discussion reste ouverte.

« Lausanne, décembre 1913.

» Je ne connais absolument pas ce vocable : *Saucisse au tzergetzet*. Il n'est pas en usage dans le Jorat, ni dans le Gros de Vaud, au dire d'un de mes collègues qui suit parfaitement le patois et a habité longtemps la contrée.

» Peut-être s'agit-il de ce qu'on nomme dans le Jorat : « Saucisse au *trabetsel* », saucisse qui est faite en employant les débris de la charcuterie, nettoyages, etc. Je ne saurais nullement expliquer l'expression.

» Bien cordial salut. »

MARC A LOUIS.

« Rovray, ce 2 janvier 1914.

» Mon cher *Conteur*,

» La « saucisse au tzergetzet » est inconnue chez nous et je ne me souviens pas d'avoir rencontré le mot *tzergetzet* dans les matériaux du *Glossaire romand*. Toutefois tu pourrais encore t'informer auprès de M. le professeur Gauchat, à Zurich (Hofackerstrasse, 44).

» Nous avons dans nos patois les mots *gotret* et *gotrozet* pour désigner le ris de veau. Mais fait-on des saucisses au ris de veau? Je l'ignore.

» Le terme de *gotrozet* (de *gotro*=goître) désigne aussi, chez le porc, la partie du cou renfermant le nœud de la *coralye* (trachée-artère), où on les saigne habituellement. Généralement autrefois, plus rarement aujourd'hui, dans le Gros-de-Vaud, le Vully et ailleurs, le *gotrozet*, à cause du sang que la viande renferme où le couteau a passé, était apprêté à part. Le boucher avait toujours soin de demander : « *Fédé-vo lo gotrozet?* » afin de savoir s'il devait le découper.

» Y a-t-il des endroits où l'on met le *gotrozet* en saucisses? Cela est possible, mais je n'en ai pas connaissance. Chez nous, s'il l'était, dans le temps, je penche à croire qu'on le mélangeait à la viande qui entrait dans la composition des saucisses aux choux ou au foie.

» Mille bons vœux pour le *Conteur* de son cordialement dévoué

« Octave CHAMBAZ. »

Nous allons adresser ce numéro du *Conteur* à M. le professeur Gauchat, suivant le conseil qui nous en est donné. Peut-être voudra-t-il